



**PRÉFET  
DE LA VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## LE PROTOCOLE DU BASSIN DU CLAIN

↪ **S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

↪ **PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LE MILIEU**

↪ **ACCOMPAGNER L'AGRICULTURE IRRIGUÉE**

### Un protocole écologique : gagnant pour notre agriculture et gagnant pour le partage de l'eau

Anticiper les effets – déjà perceptibles - du changement climatique sur l'agriculture nécessite une réponse coordonnée et responsable de la part de l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin du Clain. Sécheresses plus précoces et fréquentes, pluies plus irrégulières et moins bien absorbables par les sols risquent d'aggraver encore la situation à laquelle est déjà confrontée la Vienne depuis plusieurs décennies.

Le contexte international renforce aussi la nécessité d'avoir une agriculture souveraine pour éviter que la dépendance alimentaire ne devienne une vulnérabilité stratégique.

Le protocole du bassin du Clain, fruit d'une large concertation menée sous l'impulsion des services de l'État, vise à accompagner les changements de pratiques agricoles et à accélérer la transition agro-écologique pour préserver une agriculture locale résiliente. Des engagements ambitieux sont proposés dans ce cadre, notamment pour améliorer la qualité de l'eau par la réduction des produits phytosanitaires et une fertilisation raisonnée.

Pour sécuriser les approvisionnements en eau et réduire les prélèvements en période estivale, le protocole prévoit la construction de 30 réserves pour stocker l'eau l'hiver lorsqu'elle est abondante.

## LES GRANDS ENJEUX DU PROTOCOLE CLAIN



Accompagner et accélérer l'évolution des pratiques agricoles



Améliorer la qualité de l'eau



Réduire les prélèvements d'eau en période estivale



Protéger le milieu aquatique



Mutualiser les ressources et sécuriser l'approvisionnement en eau



Préserver la biodiversité



Préserver l'agriculture locale au service de notre souveraineté alimentaire

## 3 ANS DE CONCERTATION

Depuis 2019, les services de l'Etat ont mené une concertation pour rechercher le meilleur compromis avec les agriculteurs, collectivités locales, producteurs d'eau potable, syndicats de rivières, fédération de pêche ...

60 structures  
mobilisées

34 ateliers  
thématiques

# CHANGER LES PRATIQUES AGRICOLES

## Des cultures moins consommatrices en eau

Optimiser l'usage de l'eau pour réduire les besoins :

- les agriculteurs bénéficieront d'un accompagnement technique pour les conseiller sur les choix variétaux à privilégier
- 50 % des parcelles seront équipées d'un outil de pilotage pour ajuster l'irrigation à l'humidité du sol, aux conditions météorologiques et aux besoins de la culture
- des aménagements permettront d'accroître la capacité des sols à retenir l'eau (haies, bandes d'herbe)

## Restaurer les milieux aquatiques

Les coopératives d'agriculteurs s'engagent d'ici 2028 à :

- restaurer 22 km de cours d'eau
- recenser l'ensemble des zones humides sur les exploitations
- restaurer 70 % des zones humides dégradées

## Conforter la biodiversité

Mieux utiliser l'eau pour en consommer moins :

- le protocole comporte des aménagements pour favoriser la biodiversité et retenir davantage l'eau dans les sols.
- c'est l'opportunité de mettre en oeuvre les objectifs trame verte et bleue, par exemple par la plantation de 100 km de haies, de bosquets et l'entretien des arbres favorables à la nidification et à l'alimentation des oiseaux.

# AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU

## Réduire le recours aux phytosanitaires

Le protocole propose des trajectoires chiffrées et ambitieuses :

- baisse significative des nitrates et traitement des eaux drainées
- réduction de 50 % de la fréquence de traitement en produits phytosanitaires d'ici 6 ans
- interdiction de certaines molécules à proximité des captages d'eau potable

## Limiter la pénétration des phytosanitaires

Les agriculteurs procéderont à des aménagements pour éviter que des eaux chargées de pesticides ne se déversent dans les cours d'eau :

- restauration des zones humides, plantation de 100 km de haies en 20 ans
- traitement de 100 % des rejets de drainage à fort impact d'ici 2028

## Qui sont les agriculteurs engagés ?



153 exploitations agricoles, + de 1200 salariés et saisonniers



Cultures spécialisées (semences, maraichage, arboriculture...) : 1/3 des producteurs (60 fermes)



Élevage : 1/3 des producteurs (60 fermes)



Cultures en agriculture biologique : 8 % des surfaces

# STOCKER L'EAU L'HIVER

## Les bénéfices du stockage

Il s'agit de prélever et de stocker l'eau en hiver, lorsqu'elle est abondante, afin de l'utiliser l'été pour limiter les prélèvements, notamment en période de sécheresse. Le protocole permettra une baisse de 40 % des prélèvements d'eau en été, avec un effet bénéfique sur le niveau des nappes et le débit des rivières. En Vendée, la réduction des prélèvements en été grâce au stockage hivernal a permis aux nappes phréatique de remonter significativement. Moins d'eau prélevée en été, c'est moins de restrictions, plus de ressource pour l'eau potable et plus d'eau disponible pour les rivières en période de sécheresse.

Le protocole prévoit la construction de 30 réserves dans une bande ouest du département entre St-Martin-la-Pallu et Jaunay-Marigny au Nord, Chaunay et Usson-du-Poitou au Sud. Les agriculteurs ont volontairement renoncé à 11 projets supplémentaires afin de réduire le volume d'eau stocké de 20 %.

## Des prélèvements encadrés

Le remplissage des réserves repose sur la seule eau excédentaire en hiver. Les prélèvements seront soumis à des règles strictes fondées sur le niveau des nappes et le débit des cours d'eau.

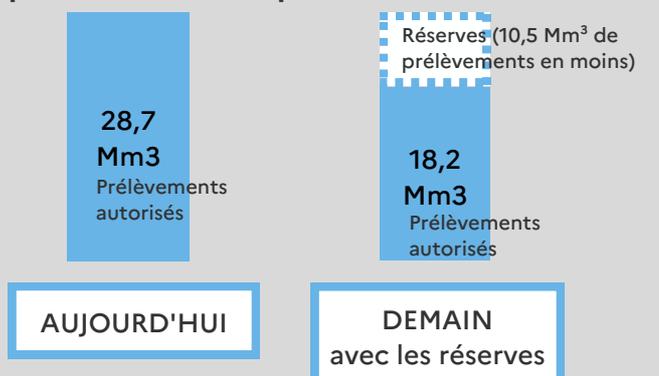
Le remplissage comme l'irrigation par les agriculteurs seront suivis en temps réel grâce à des compteurs communicants et contrôlés par un organisme indépendant. En cas de non-respect, l'Etat prendra des sanctions administratives et financières.



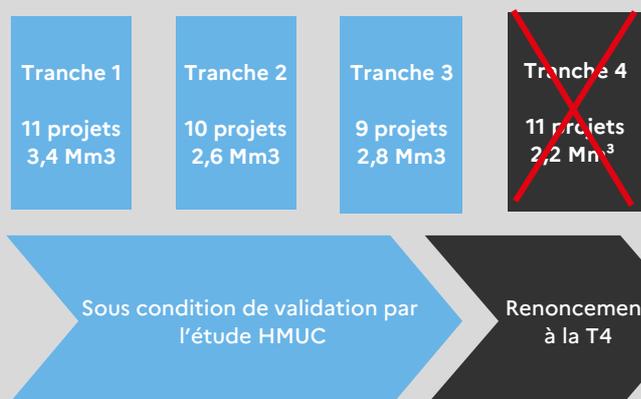
## Le stockage double le coût de l'eau

Les agriculteurs paient des redevances sur l'eau et devront supporter les frais liés à la mise en oeuvre de l'irrigation (coûts de l'énergie, de l'investissement dans les constructions...). Les coopératives estiment que le coût de l'eau doublera, atteignant 0,20 €/m<sup>3</sup>.

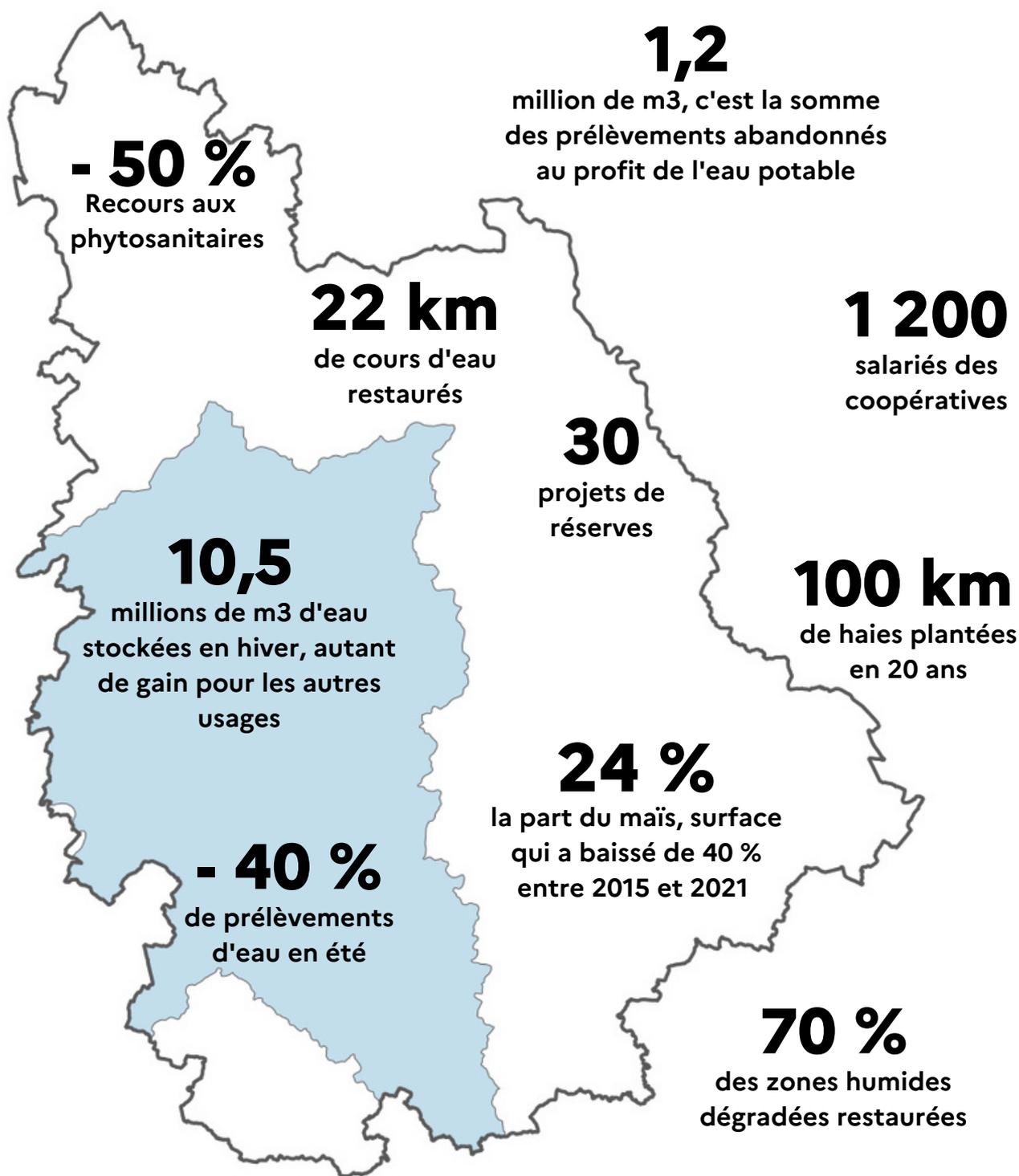
## Une baisse de près de 40 % des prélèvements en période estivale



## Un calendrier progressif et responsable avec une réduction des volumes



# LE PROTOCOLE DU BASSIN DU CLAIN EN CHIFFRES



**PRÉFET  
DE LA VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Retrouver plus d'informations sur le site  
internet de la préfecture de la Vienne :

[www.vienne.gouv.fr](http://www.vienne.gouv.fr)



**S'ADAPTER AU  
CHANGEMENT CLIMATIQUE**  
**PRÉSERVER LA RESSOURCE  
EN EAU ET LE MILIEU**  
**ACCOMPAGNER  
L'AGRICULTURE IRRIGUÉE**

LE PROTOCOLE DU BASSIN DU CLAIN  
juin 2022